

REMERCIEMENTS

CETTE CHARTE POUR L'ENVIRONNEMENT
A ÉTÉ RÉALISÉE À PARTIR DES RÉUNIONS
DE CONCERTATION ET D'ÉCHANGES AUXQUELLES ONT
PARTICIPÉ LES REPRÉSENTANTS
DES COLLECTIVITÉS, ORGANISMES ET COMITÉS SUIVANTS :

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE CÔTE D'AZUR

CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE CÔTE D'AZUR

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

MAIRIES DE CANNES, MANDELIEU, LE CANNET, MOUGINS,

MOUANS-SARTOUX, PÉGOMAS, LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

ADNA (ASSOCIATION DE DÉFENSE CONTRE LES NUISANCES

AÉRIENNES)

ADEC (ASSOCIATION DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

ET DU CADRE DE VIE)

SID (SYNDICAT D'INITIATIVE ET DE DÉFENSE DE

CANNES-LA BOCCA)

CPIE (CENTRE PERMANENT D'INITIATIVE À L'ENVIRONNEMENT)

AACMP (ASSOCIATION AÉROPORT CANNES-MANDELIEU

PARTENAIRES)

GADSECA (GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES SITES ET DE

L'ENVIRONNEMENT)

EBAA (EUROPEAN BUSINESS AVIATION ASSOCIATION)

AÉRO-CLUBS UACA (UNION AÉRONAUTIQUE DE LA CÔTE D'AZUR)

AÉRO-CLUB D'ANTIBES

SOCIÉTÉ DASSAULT

COMPAGNIE OCCITANIA

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

SERVICE DES BASES AÉRIENNES

SERVICES AÉROPORTUAIRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

ET D'INDUSTRIE NICE CÔTE D'AZUR

SON ÉLABORATION S'EST APPUYÉE SUR

LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR

LE CABINET MENSIA CONSEIL.

BROCHURE ÉDITÉE PAR :

Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur -

Département communication Aéroport Nice Côte d'Azur

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Francis PERUGINI - Président de la Chambre de Commerce et

d'Industrie Nice Côte d'Azur

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :

HERVÉ DE PLACE - DIRECTEUR DE LA CONCESSION DES AÉROPORTS

DE LA CÔTE D'AZUR

RÉDACTEUR EN CHEF :

Olivier DUFOUR - Chef d'Exploitation de l'Aéroport Cannes Mandelieu

SUIVI TECHNIQUE :

Corinne RUGIU - Département Communication

PHOTOGRAPHIES :

Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur,

Jérôme KELAGOPIAN



AÉROPORT CANNES-MANDELIEU

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE CÔTE D'AZUR

www.cannes-mandelieu.aeroport.fr

0 8 2 0 4 2 6 6 6 6 (0,12€ minute)

CHARTE POUR L'ENVIRONNEMENT DE L'AÉROPORT CANNES-MANDELIEU





EDITO



Les Aéroports Nice Côte d'Azur et Cannes Mandelieu sont des outils complémentaires essentiels pour le développement et l'accompagnement de l'économie des Alpes-Maritimes. L'Etat et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur ont toujours cherché à doter notre département enclavé, de plates-formes aéroportuaires performantes qui " l'ouvrent sur un ciel plus vaste ".

Environnement et qualité de vie représentent, au même titre que l'économie, des facteurs essentiels pour l'attractivité de notre territoire et le bien-être de ses clients et partenaires. Le développement de Cannes - Mandelieu doit désormais s'inscrire dans la maîtrise des nuisances qu'il génère pour les riverains. Cela passe par un dialogue sérieux, apaisé, constructif, avec ces derniers.

Dans une démarche volontariste, l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, les associations de riverains et les collectivités concernées ont élaboré, conjointement, une Charte de l'Environnement, véritable somme d'actions concrètes dont l'objectif est de formaliser un certain nombre d'engagements comme:

- Interdire l'activité de l'Aéroport de nuit.
- Limiter le nombre de mouvements.
- Ne pas allonger les pistes au-delà de l'emprise actuelle de l'aéroport.
- Faire réaliser par un organisme de sondage indépendant et reconnu une enquête périodique de satisfaction des riverains.
- Ouvrir un espace d'information dédié aux riverains.

Ensemble, nous veillons à concilier adaptation technologique, économie et environnement.

Pierre BREUIL

Préfet
des Alpes Maritimes

Francis PERUGINI

Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie Nice Côte d'Azur

UN LIVRE BLANC



POUR CANNES-MANDELIEU

Représentants de l'Etat, des Collectivités Locales, des Associations de Riverains, acteurs du monde économique, pilotes et entreprises aéronautiques ont recherché ensemble quels devaient être le rôle et la vocation de l'Aéroport Cannes-Mandelieu.

Fruit de nombreuses réunions d'échanges et d'écoute, le Livre Blanc exprime la vision de la collectivité sur le positionnement de l'aéroport.

CANNES-MANDELIEU, AÉROPORT DÉDIÉ À L'AVIATION GÉNÉRALE, A POUR VOCATION PREMIÈRE :

- 1 De recevoir les aéronefs liés aux activités de tourisme et de congrès du bassin cannois.
- 2 D'accueillir les missions de services publics comme le secours aux personnes et la lutte contre les incendies de forêt.
- 3 De développer la culture aéronautique en liaison avec les aéro-clubs et les entreprises du secteur.
- 4 D'accueillir les sociétés de maintenance avions et hélicoptères.
- 5 De recevoir les vols hélicoptères dans le cadre des transferts de passagers avions.

CANNES-MANDELIEU N'A PAS POUR VOCATION :

- 1 De recevoir les vols commerciaux réguliers (qui eux sont traités sur l'Aéroport Nice Côte d'Azur).
- 2 De recevoir les activités hélicoptères non liées aux activités de maintenance ou de transfert de passagers.
- 3 D'accueillir les activités de voltige aérienne et les ULM.
- 4 D'accueillir les activités de baptêmes de l'air, de vol à voile et de parachutisme.
- 5 De recevoir les aéronefs effectuant des opérations de tractage de banderoles.



LES 3 PRIORITÉS

PRIORITÉ N° 1

MAÎTRISER LES NUISANCES ET RÉDUIRE LA GÊNE.

Il est possible, par des actions simples et efficaces, de maîtriser les nuisances et de réduire la gêne subie par les riverains du fait de l'activité de l'aéroport.

PRIORITÉ N° 2

RESTAURER LA CONFIANCE PAR LA TRANSPARENCE ET LA CONCERTATION.

Transparence, concertation, dialogue sont les axes fondateurs des rapports présidant au développement durable de l'aéroport.

PRIORITÉ N° 3

PENSER ENVIRONNEMENT ET ÉTHIQUE.

Les dimensions environnementales et éthiques doivent être constamment présentes dans les actions et décisions des acteurs, partenaires et clients de l'aéroport.



PRIORITÉ N°1 : MAÎTRISER LA GÊNE



LES NUISANCES ET RÉDUIRE



Volonté :
Encadrer
l'exploitation
Maintien des acquis
environnementaux
qui ont fait leurs
preuves

Mise en place
de nouvelles
actions et
dispositions

ACTION 1 :

Interdire l'activité de nuit : l'aéroport est fermé l'hiver à 20 heures, l'été 30 minutes après le coucher du soleil (soit vers 22 heures).

ACTION 2 :

Interdire les vols commerciaux réguliers : l'aéroport n'accepte pas la venue de vols commerciaux réguliers, conformément à l'arrêté ministériel du 14 mars 1967.

ACTION 3 :

Encadrer l'activité de l'aéroport en retenant comme valeur de référence le trafic affaires de l'année 2002 (10000 mouvements) et en y associant une clause de rendez-vous annuel pour faire évoluer cette valeur en fonction des résultats obtenus par la mise en œuvre de la Charte pour l'Environnement.

ACTION 4 :

Limiter les cadences jets et turbopropulseurs sur l'Aéroport Cannes-Mandelieu à 5/6 arrivées par heure (moyenne journalière).

ACTION 5 :

Mettre en œuvre les mesures nécessaires pour que l'aviation d'affaires (jets et turbopropulseurs) continue d'être accueillie à Nice Côte d'Azur et que la part de Cannes-Mandelieu sur ce segment d'activité reste inférieure à 50% du trafic d'affaires cumulé des deux plates-formes. La limitation 50/50 se fera sur les segments "admissibles" de Cannes, c'est-à-dire sur la tranche 0/22 T.

ACTION 6 :

Interdire les activités d'entraînement et baptêmes de l'air hélicoptères à partir de la plate-forme de Cannes.

ACTION 7 :

Ne pas allonger les pistes au-delà de l'emprise actuelle de l'aérodrome.

ACTION 8 :

Limiter le tonnage admissible aux appareils d'une MTOW (masse maximale au décollage) de 22 tonnes, conformément à l'arrêté ministériel du 6 décembre 1995.

ACTION 9 :

Interdire les activités les plus nuisantes : appareils réacteurs bruyants simple flux (Chapitres I et II), voltige aérienne, ULM, tractage de banderoles au départ et à l'arrivée de Cannes, vol à voile et parachutisme.

ACTION 10 :

Limiter certaines activités jugées bruyantes : écoles hélicoptères et tours de piste.

ACTION 11 :

Prendre en compte, dans le cadre de la révision du PEB (Plan d'Exposition au Bruit), par les services de l'Etat, les orientations définies dans le Livre Blanc et dans la Charte pour l'Environnement.

ACTION 12 :

Professionnaliser les arrivées de jets sur l'aéroport par la mise en place d'une procédure d'approche aux instruments favorisant un meilleur respect des altitudes et des trajectoires.

ACTION 13 :

Augmenter les altitudes de survol par rehaussement du circuit de piste pour les jets et les turbines à 1800 pieds (au lieu de 1500 pieds actuellement).

ACTION 14 :

Limiter les bruits à la source en incitant à l'installation des silencieux d'échappement pour les appareils basés et non encore équipés.

ACTION 15 :

Interdire l'usage des inverseurs de poussée sauf cas impératif de sécurité.

Volonté :
Limiter la
cause du bruit
Maintien
des acquis
environnementaux
qui ont fait
leurs preuves

Mise en place
de nouvelles
actions et
dispositions

PRIORITÉ N°2 : RESTAURER ET LA CONCERTATION

Volonté :
Bâtir les
indicateurs
du dialogue

ACTION 16 :

Elaborer un tableau de suivi mensuel de l'activité de l'aéroport par segment de trafic et publier ces informations au moyen d'une page dédiée sur le site internet de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

ACTION 17 :

Mettre en place un suivi des trajectoires en étendant à Cannes-Mandelieu le système élaboré en concertation avec les riverains pour Nice Côte d'Azur.

ACTION 18 :

Elaborer en concertation un tableau de bord environnemental permettant d'apprécier dans la durée l'impact de l'activité de l'aéroport.

Ce tableau de bord environnemental comprendra des indicateurs relatifs :

- à la gêne sonore
- à la qualité de l'air
- à la qualité de l'eau

Les campagnes de mesures de bruit seront menées sur la base du protocole élaboré avec les associations et collectivités concernées (deux campagnes annuelles : basse saison et haute saison).

Des mesures de la qualité de l'air seront fournies par les stations les plus proches de l'aéroport, soit Cannes Broussailles et Cannes Boulevard Alsace. Le cas échéant, des stations complémentaires pourront être envisagées.

Les campagnes de mesure de la qualité des eaux seront effectuées sur les cours d'eau du Béal et de la Frayère, en amont et en aval de l'aéroport.

ACTION 19 :

Compléter le suivi des données environnementales par le suivi de l'évolution du marché immobilier dans les communes survolées.

ACTION 20 :

Améliorer la transparence du système de constatation et de sanction des infractions.

ACTION 21 :

S'engager, en cas d'une évolution négative continue de tout ou partie de ces indicateurs, à prendre des mesures techniques destinées à résorber la gêne, y compris le plafonnement par segment de trafic.

ACTION 22 :

Faire réaliser par un organisme de sondage indépendant et reconnu une enquête périodique de satisfaction des riverains (mesure de la perception de l'activité aéroportuaire) sur l'ensemble des communes survolées (grand bassin Cannois). Publier les résultats de cette enquête.

ACTION 23 :

Créer un espace d'accueil destiné à informer les riverains et à répondre à leurs questions.

ACTION 24 :

Mettre en place une organisation adaptée pour traiter rapidement les demandes des riverains formulées par courrier, téléphone ou internet.

ACTION 25 :

Diffuser, deux fois par an, une lettre d'information destinée à faire le point sur les actions environnementales mises en œuvre.

ACTION 26 :

Informers les riverains, municipalités et associations préalablement à tout événement susceptible de modifier la perception environnementale de l'aéroport.

ACTION 27 :

Publier annuellement les actions environnementales menées à Cannes-Mandelieu, conjointement à la publication des actions environnementales menées à Nice Côte d'Azur.

Volonté :
Accueillir

Volonté :
Informers

LA CONFIANCE PAR LA TRANSPARENCE



PRIORITÉ N°3 : PENSE



R ENVIRONNEMENT ET ÉTHIQUE

Volonté :
Mesurer et
prévenir les
pollutions,
optimiser la
gestion des
ressources

ACTION 28 :

Mettre en place un décanteur-débourbeur au sud de la plateforme destiné à traiter l'ensemble des eaux de ruissellement de l'aéroport de façon à prévenir tout risque de pollution accidentelle.

ACTION 29 :

Mettre en place les équipements adéquats pour viser un niveau de pollution zéro des cours d'eau autour de l'aéroport (Béal et Frayère)

ACTION 30 :

Entretien régulièrement les cours d'eau et le système de drainage (audit annuel de l'état des drains) ; mettre en œuvre les travaux de curage indispensables.

ACTION 31 :

Mettre en place, en partenariat avec les organismes agréés, une gestion des déchets pour l'ensemble des entreprises installées sur l'aéroport.

ACTION 32 :

Mettre en place, dans une optique de réduction des consommations, une politique de gestion des énergies et des fluides: électricité, gaz, eau potable et eau industrielle.

ACTION 33 :

Mettre en œuvre une démarche qualité visant, à horizon 2005, la certification ISO 14001, notamment pour la qualité des systèmes de Management Environnementaux.

ACTION 34 :

Mettre en valeur les espaces naturels de l'aéroport en liaison avec le Conservatoire National Botanique de Porquerolles.

ACTION 35 :

Préserver les espèces botaniques méditerranéennes en voie de disparition encore présentes sur l'aéroport (bellevialia romana, thalictrum maritimum).

ACTION 36 :

Poursuivre un travail entamé avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP) pour protéger, de façon compatible avec l'activité aéronautique, les espèces migratrices fréquentant l'aéroport.

ACTION 37 :

Permettre aux jeunes d'accéder aux métiers de l'aéronautique en créant les formations adéquates.

ACTION 38 :

Avec l'appui des aéro-clubs, permettre aux passionnés de l'aviation d'apprendre à piloter dans des conditions financières acceptables.

ACTION 39 :

Faciliter l'accueil des organismes de santé publique et notamment le transfert d'organes et les évacuations sanitaires.

ACTION 40 :

Favoriser les activités au bénéfice direct des populations : Sécurité Civile, secours aux personnes...

Volonté :
Préserver et
valoriser la
biodiversité

Volonté :
Ancrer
l'aéroport
dans le
bassin de
vie Cannois





ACTEURS ET

VOLONTÉ	ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
ENCADRER L'EXPLOITATION	1 Interdire l'activité de nuit	DGAC	25 avril 2003
	2 Interdire les vols commerciaux réguliers	DGAC	25 avril 2003
	3 Encadrer l'activité de l'aéroport...	DGAC CCI	2003
	4 Limiter les cadences jets et turbopropulseurs	DGAC	2003
	5 Répartition du trafic affaires 50% Nice – Cannes	CCI	2004
	6 Interdire les activités d'entraînement et baptêmes de l'air hélicoptères	DGAC	2004
	7 Ne pas allonger les pistes au-delà de l'emprise actuelle de l'aérodrome	DGAC DDE/CCI	2003
LIMITER LA CAUSE DU BRUIT	8 Limiter le tonnage admissible aux 22 tonnes	DGAC	25 avril 2003
	9 Interdire les activités les plus nuisantes	DGAC CCI	25 avril 2003
	10 Limiter certaines activités jugées bruyantes	DGAC CCI	2003
	11 Prendre en compte dans le cadre de la révision du PEB, les orientations définies dans le Livre Blanc et dans la Charte pour l'Environnement	DDE	2003
	12 Professionnaliser les arrivées de jets sur l'aéroport par la mise en place d'une procédure d'approche aux instruments	DGAC	2003
	13 Augmenter les altitudes de survol	DGAC	2003
	14 Limiter le bruit à la source en incitant à l'installation des silencieux d'échappement	CCI DGAC	2004
	15 Interdire l'usage des inverseurs de poussée sauf cas impératif de sécurité	DGAC CCI	25 avril 2003
BÂTIR LES INDICATEURS DU DIALOGUE	16 Élaborer un tableau de suivi mensuel de l'aéroport par segment de trafic	CCI DGAC	25 avril 2003
	17 Mettre en place un suivi des trajectoires...	CCI/DGAC	2004
	18 Élaborer un tableau de bord environnemental	CCI	2004
	19 Compléter le suivi des données environnementales par le suivi de l'évolution du marché immobilier dans les communes survolées	DDE	2003
	20 Améliorer la transparence du système de constatation et de sanction des infractions	DGAC	2004

CALENDRIERS/PLAN D' ACTIONS À 5 ANS

VOLONTÉ	ACTIONS	ACTEURS	CALENDRIER
	21 S'engager en cas d'évolution négative continue de tout ou partie de ces indicateurs, à prendre des mesures techniques destinées à résorber la gêne	DGAC CCI DDE	2005
ACCUEILLIR	22 Faire réaliser par un organisme de sondage indépendant et reconnu une enquête périodique de satisfaction des riverains	CCI	2004
	23 Créer un espace d'accueil destiné à informer les riverains	CCI	25 avril 2003
	24 Mettre en place une organisation adaptée pour traiter rapidement les demandes des riverains	CCI	2004
INFORMER	25 Diffuser deux fois par an, une lettre d'information	CCI DGAC/DDE	2003
	26 Informer les riverains, municipalités, et associations...	CCI DGAC/DDE	2003
	27 Publier annuellement les actions environnementales menées à Cannes-Mandelieu	CCI	2003
MESURER ET PRÉVENIR LES POLLUTIONS, OPTIMISER LA GESTION DES RESSOURCES	28 Mettre en place un décanteur-débourbeur au Sud de la plate-forme	CCI	2004
	29 Mettre en place les équipements adéquats pour viser un niveau de pollution zéro des cours d'eaux	CCI	2005
	30 Entretien régulièrement les cours d'eaux et le système de drainage	CCI	2003
	31 Mettre en place en partenariat avec les organismes agréés, une gestion des déchets	CCI	2004
	32 Mettre en place une politique de gestion des énergies et des fluides dans une optique de réduction des consommations	CCI	2005
	33 Certification ISO 14001	CCI	2006
PRÉSERVER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ	34 Mettre en valeur les espaces naturels de l'aéroport en liaison avec le Conservatoire National Botanique de Porquerolles	CCI	2003
	35 Préserver les espèces botaniques méditerranéennes en voie de disparition...	CCI	2003
	36 Poursuivre le travail entamé avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le Conservatoire Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP)	CCI	2003
ANCER L'AÉROPORT DANS LE BASSIN DE VIE CANNOIS	37 Permettre aux jeunes d'accéder aux métiers de l'aéronautique	CCI	2004
	38 Avec l'appui des aéro-clubs, permettre aux passionnés de l'aviation d'apprendre à piloter	CCI	2004
	39 Faciliter l'accueil des organismes de santé publique	CCI	2003
	40 Favoriser les activités au bénéfice direct des populations	DGAC DDE	2003